



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200226-CONS-AG-20-012  
-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2020  
Date de réception préfecture : 10/03/2020

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 26 février 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Transformation de poste – Maître-Nageur Sauveteur**

L'an Deux Mille vingt, le 26 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 21 février 2020.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI.

**QUORUM : 21 (2<sup>ème</sup> convocation, pas de quorum nécessaire)**

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. SIMONPIETRI à M. POZZO DU BORGO

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, M Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noel LUIGGI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Dominique ROSSI, Pierre SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie-Dominique Giamarchi est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Transformation de poste – Maitre-Nageur Sauveteur**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les motifs évoqués dans le tableau, ci-dessous ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les procédures évoquées dans le tableau, ci-dessous ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 janvier 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De procéder à la transformation du poste ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 afin d'anticiper le remplacement d'un agent à la suite de son départ à la retraite :

Type	Financement	N° poste de travail	Libellé poste de travail	Motif
Transformation	PB-00010 : Educateur des APS Pal 1ère Classe -> Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	PT-00010	Maitre-Nageur Sauveteur	Requalification du poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation pour remplacement suite à départ à la retraite

**APPROUVE**

La modification du tableau des effectifs correspondantes ;

Conseil du 26 février 2020

**OBJET : Transformation de poste – Maitre-Nageur Sauveteur**

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*